

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme ARTIGAU, Mme VOELTZEL, IDOÏPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

<u>Pouvoirs</u> :	Madeleine COIG	à	Joseph LEES
	Pierre CASAUX-BIC	à	Aimé SOUMET
	Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
	Marc OXIBAR	à	Daniel LACRAMPE
	Fabienne MENE-SAFRANE	à	Henriette BONNET
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Maïté POTIN
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM

<u>Suppléants</u> :	Danielle PARIS	suppléante de	Michel BARRERE-MAZOUAT
	Albert GOUT	suppléant de	Suzanne SAGE
	Yves CALIARO	suppléant de	Jean LABORDE

Excusés : Jean CASABONNE, Hervé LUCBEREILH, Gérard ROSENTHAL, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RAPPORT N°140430-02-ADM

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPO AU SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON - ASPE - OSSAU ET DE SES AFFLUENTS



M. LACRAMPE indique que le syndicat mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents a été créé par arrêté préfectoral du 25 mai 2012.

Il détient deux compétences obligatoires et une compétence optionnelle et / ou facultative, à savoir :

- Gestion commune de l'eau : observatoire lié à la qualité de l'eau, prise en compte de la compatibilité des acteurs avec les objectifs de bon état des milieux aquatiques préconisés par la directive « cadre Eau, conciliation des usagers » ainsi que les études nécessaires à la gestion des gaves.
- Entretien : travaux liés au bon écoulement des eaux (enlèvement des embâcles, entretien de la végétation, ...)

- Protection des biens et des personnes : les études, les travaux d'aménagement, l'entretien et la gestion des aménagements (lutte contre les inondations, atterrissement,...)

Il est administré par un Conseil composé de 30 membres dont 12 membres titulaires et 12 membres suppléants pour la CCPO.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,
Considérant la consultation en amont de l'ensemble des communes membres de la CCPO,
Considérant qu'il convient de désigner 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants,
Vu les propositions retournées par l'ensemble des communes du territoire,

sont élus,

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** les 12 représentants titulaires et 12 représentants suppléants de la C.C.P.O au Syndicat mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents tels qu'indiqués ci-dessous.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
André LABARTHE	Gérard ROSENTHAL
Didier CASTERES	Maïté POTIN
Michel LAURONCE	Jean-Pierre CASAUX-BIC
Sylvain MAUDOU	Hervé MADEO
André BERNOS	Jean-Philippe FLORENCE
Michel NAVAILLES	Jean SARASOLA
Alain TEULADE	Philippe PECAUT
Martine MIRANDE	Bernard GARAT
Frédéric PATIE	Nicolas PIQUET
Jean-Jacques IDOMÉNÉE	Suzon SAGE
Christophe CONGUES	Didier LOUSTAU
Henri CASTILLON	Daniel MEDOU MADERE



Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 avril 2014

Suivent les signatures

Affiché le 26.05.14



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU
Le 26 MAI 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE